



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Autisme - Visite périodique 5 ans

Question écrite n° 24777

#### Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation des enfants handicapés atteints du trouble du spectre autistique qui doivent se soumettre tous les cinq ans à des consultations sur l'altération des capacités physiques ou mentales auprès de médecins inscrits sur des listes établies par les procureurs de la République. Or ces médecins sont la plupart du temps des gériatres, des neurologues ou même des médecins généralistes aucunement spécialistes de l'autisme. Lorsque la personne est autiste mutique, la visite dure dix minutes et le médecin est rémunéré pour son acte 160 euros, non remboursés par la sécurité sociale à la famille (même pas les 26 euros de base). Aussi, il lui demande si elle trouve cette situation normale et, dans le cas contraire, quelle mesure elle entend prendre pour y mettre fin.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription :** Ile-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24777

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 novembre 2019](#), page 10246

**Question retirée le :** 1er septembre 2020 (Fin de mandat)